

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 4 (1901)

Heft: 162

Artikel: [s.n.]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285246>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRE PATOISE

Dâ lai Côte de mai.

An paile béco à djo d'adjedu de sociéty de tempéranc de totes les soëches; bin des hannes antrant dain ces sociéty; ay signant lai promesse de ne pu boire de gotte, de vin, de biere, ranque di vin que dessoule o bin de lai limonade, di thé ai peu di sirôp. Main des fannes, vò n'an voite point que signechin, d'âque ce serait en bin des ines che nécessaire que po les hannes. I en ô quéquefois que pesant paï lai côte de mai que baidgelant c'tannay trâs fois pu que les âtres annay; i me pensn que çà poche qu'an dicheville bécô de biaçose ay peu de beutchins. Enne fanne qu'anime lai gotte se corrigie difficilement, ay peu moi i serô d'avis de formay enne sociéty de tempérance exprès po les fannes. Ay ian é aidé qu'ennes que signerint; ce serait aitaint de diaingnie.

In bon citoyen de C. aivay aivu lai mal-tchaince de pare po fanne enne braive bai-chatte que n'aivai d'âtre défâ que d'in po caressie lai roquéil. Ci pôre hanne aivay djé fay tot çò qu'ai poay po corrigie sai compaigne; main ran n'eday. En lai fin ai se pensé: attend. i veu inco en essayie d'eane. Tchu colî ai vait trovay son végîn qu'était menuisie ai peu iy dié: Dis donc, Piera, ay te faray me faire in vay en saipin, quéque tchose de bon mairtchie; colî ne presse point; te le feré dinche pâ temps pregu, le soi, que niun ne le saitcheuche. — Quoi ? in vay ? et po tiu ? Tin à moë ? — Niun, fay lo aidé, i te diray poquoij tain ai seré pâ. — Le Piera se boté à traivayay ay peu à bout de trâs djos ai leu fini; ai dié an son végîn qu'ai poay le pare tiaïn ai vorait. — Djé le lendemain à soi, mon hanne arrivé: I vin pare le vay; main ai te fâ veni aivo moi po m'édie. Te ne diré ran; i veu essayie de corrigie mai fanne; i iy veu faire ay recraire qu'elle l'à enterray. Les dous hannes allainnt pare lai fanne que dremay comme in trontchat tchu le fonaït ay peu lai botainnt dain le vay qu'ay vissainnet bin airpés iy aivo fay des peté pechus po l'air. Ai botainnt ci vay dain enne tchaimbre bâne vou ai le léchâinnt djainque ay piairait an lai soularde de se révoyi. Son hanne passay tchu le moment d'i révoyie: ay se diay: lai pavou veut lai corrigie. Tiaïn ce feu pair voi les dieches de maitin le lendemain, ay loié in po remuay dain ci cercueil, ai peu écouté: To din cò lai prégeniere commencé ay tapay des gros còs de poings contre son vay en criant: Hé, hé ! dgens de l'âtre monde; a ce qu'ai ne ié ran ai boire païtchi ? — Elle taipadgé, djainque son hanne, sole de l'oiu lai délivré. An dit que dâdon, elle ne pu taïnt bu; mais elle se rébïé inco quéque còs c' y iayvay enne sociéty de tempérance po les fannes, elle lai signerait po chure des doues mains ai peu son hanne serait bin airou.

Stu que n'âpe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 160 du *Pays du Dimanche*:

626. CHARADE.

Bobêche.

627. MOTS HISTORIQUES

« Voilà de quoi vous attirer bien des lecteurs et beaucoup d'ennemis ! »

M. de Malézieu à La Bruyère, qui venait de lui lire des fragments de ses *Caractères*.

628. LOGOGRIPIE.

Cousin. Cousin.

629. MOTS EN TRIANGLE.

A D E L I N E
D E V I N E
E V A D R.
L I D O
I N E
N E
E

Ont envoyé des *Solutions partielles*: MM. Le pilier du cercle Industriel à Neuveville; Albert et Albertine au Noirmont; Un groupe de Romands à Lœrrach (Baden); Nébucadnézar à Bassecourt; Le solitaire du Banné à Porrentruy.

634. CHARADE.

D'un grand nombre de sœurs lainée est mon [premier, Souvent dans la cuisine on on poursuit monder- [nier; Ce n'est qu'à prix d'argent qun l'on fait mon en- [tier.

635. RÉBUS GRAPHIQUE.

1 om av R ti V O 2.

636. COMBLES.

Quel est le *Comble de l'habileté* pour un Barbier?

637. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales formeront les noms d'un être vivant et d'une qualité qu'il observe peu souvent :

X X X X 1. Qui servent à lier.
X X X X 2. Prophète.
X X X X 3. Prénom.
X X X X 4. Qui change.
X X X X 5. Génie de l'air.
X X X X 6. Chiffre.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 courant.

Prochains mémoires

Après les intéressants mémoires que nous devons à la collaboration dévouée du regretté M. Folletête, nous aurons le plaisir d'en pouvoir offrir d'autres que l'historien populaire, M. le curé Daucourt, veut bien réservé aux lecteurs du *Pays du Dimanche*. Il les a annotés avec beaucoup de soins: ce sont les *Mémoires inédits de Verdat*.

C'est ce qu'il y a de plus complet sur les événements de la Révolution dans nos contrées.

Petite poste

M. J. S. à Epauvillers. — Votre lettre patoise pouvant donner lieu à des équivoques, nous regrettons de ne pouvoir la publier.

La Rédaction.

Abattoirs de la municipalité de Porrentruy

Etat du bétail abattu pendant le mois de janvier 1901.

Noms des bouchers	Chevaux	Bœufs	Vaches	Génisses	Taureaux	Veaux	Porcs	Moutons	Chèvres	Chauffage	Rec. Fr.
Buchwalder	—	5	—	1	—	20	14	9	—	—	109 —
Courbat	—	7	—	—	—	21	9	6	—	—	104 50
Oser	—	2	1	1	—	12	10	3	—	—	69 —
Grimler Th. Vve.	—	2	—	1	—	8	7	2	—	—	49 —
Grédy P.	—	1	1	—	—	8	7	2	—	—	42 —
Pinaton E.	—	4	1	2	—	27	17	10	—	—	133 50
Voillat Gust.	—	3	—	1	—	11	9	2	—	—	64 50
Scherrer E.	—	2	1	—	1	15	10	4	—	—	74 50
Grimler Paul	—	4	1	1	—	23	11	7	—	—	105 50
Charles Schick	—	2	4	3	—	5	—	2	—	—	72 50
<i>Particuliers</i>											
Berberat	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1 50
Won Guntent	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	7 —
Wenger	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1 50
Tota	—	32	10	10	1	152	94	47	—	—	834 —

Publications officielles

Ban sur les chiens. — Un chien atteint de la rage ayant été abattu à Rossemaison, le ban est prononcé sur les chiens des communes de Rossemaison, Châtillon, Vellerat, Roches, Courrendlin, Corban, Courchapoix, et Mervelier.

Convocations d'assemblées.

Alle. — Le 17 à 12 h. 1/2 pour voter le budget — immédiatement après, assemblée des propriétaires pour nommer deux taupiers et un garde champêtre.

Breuleux. — Le mercredi 13 à 2 h. pour ratifier l'acquisition d'une ferme, s'occuper des gaubes d'affouage, statuer sur une demande de la société de tir et sur des échanges de terrains, etc.

Corban. — Le 10 à 2 1/2 pour répartir le fonds des pauvres, décider si l'on prendra un taupier.

Courfaivre. — Le lundi, à 1 h. pour décider si l'on mettra la classe inférieure au concours, nommer divers employés, plaider les troupeaux etc...

Delémont. — Le 10 à 10 1/2 pour décider si une place d'institutrice sera mise au concours, se prononcer sur une proposition tendant à la suppression de l'écolage au progymnase, voter le budget etc...

Mervelier. — Assemblée de l'arrondissement d'état-civil le 10 février à 3 h. pour nommer l'officier d'état-civil et le suppléant.

St Brais. — Assemblée paroissiale le mercredi 13 à 9 h. pour passer les comptes, arrêter le budget et renouveler le conseil paroissial.

I section le jeudi 14 à 9 h. pour passer les comptes, arrêter le budget et la liste des corvées, s'occuper de la réparation des chemins, etc...

Assemblée de la II^e section le 14 à 2 h. pour passer les comptes et arrêter le budget.

Alle. — Le 17 à 12 h. 1/2 pour voter le budget.

Immédiatement après assemblée des propriétaires pour nommer deux taupiers et un garde-champêtre.

Côte de l'argent

du 6 février 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 108. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 110. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.